

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17105

présenté par
M. Prud'homme

ARTICLE 59

L'alinéa 13 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Le financement des points ne se fera donc pas par le système de retraite lui-même, mais par un fonds alimenté par les recettes fiscales. C'est un recul majeur qui va déconnecter le financement des prestations de retraite et le travail comme activité productrice de richesses.